

FICHE DE POSTE

Année 2024/2025

FICHE DE POSTE		
Année 2024/2025		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE INTITULE DU POSTE	Enseignant – Responsable local de l’enseignement au centre pénitentiaire d’Avignon-Le Pontet
	PLACE DU POSTE	L’enseignant est employé à temps plein en milieu pénitentiaire sur un poste en unité locale d’enseignement (ULE), dans le cadre de l’unité pédagogique régionale (UPR). L’équipe se compose de 4 enseignants titulaires dont un responsable local de l’enseignement qui assure la direction du centre scolaire . Des enseignants en vacation interviennent en complément. Le centre pénitentiaire accueille des personnes détenues hommes mineurs et majeurs.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Circulaire n°2020-057 du 9/03/2020 (NOR : MENE2006507C) sur l’enseignement en milieu pénitentiaire Convention MJ/MEN du 15/10/2019 L’enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de détention, depuis le repérage initial, jusqu’à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis par des certifications et/ou des diplômes. L’enseignement suppose une démarche personnalisée.
	MISSIONS	<p>L’enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l’accueil où le repérage de l’illettrisme est systématique jusqu’à la préparation à la sortie.</p> <p>Ainsi, l’enseignement s’inscrit dans la mission essentielle de service public d’éducation qui est :</p> <ul style="list-style-type: none">• de développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, avec une attention particulière pour les personnes sans qualification et les jeunes majeurs,• de permettre aux personnes d’acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l’exercice de responsabilités citoyennes,• de préparer les diplômes ou de chercher les moyens de validation de compétences les plus pertinents pour préparer la sortie (dans le meilleur des cas, vers une reprise de scolarité pour les plus jeunes).
	FONCTIONS	<p>Le responsable local de l’enseignement, RLE, organise le service de l’enseignement en tenant compte des contraintes liées à la détention (répartition de l’offre pédagogique, constitution des groupes d’élèves, organisation des examens, animation de l’équipe pédagogique). Le RLE assure le lien permanent avec la direction de l’établissement pénitentiaire en participant aux instances propres de la maison d’arrêt.</p> <p>Le RLE a une décharge de service, arrêtée par le directeur de l’UPR, pour mener à bien ses missions.</p> <p>Le centre pénitentiaire d’Avignon-Le Pontet est un établissement pénitentiaire de 574 places théoriques accueillant des hommes mineurs et majeurs.</p> <p>Le RLE doit jouer un rôle prépondérant dans le suivi des mineurs et de leur rescolarisation.</p>

CONTEXTE ADMINISTRATIF

COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none">- s'adapter à ce milieu spécifique.- exercer auprès d'un public à exigences particulières.- construire un projet pédagogique.- animer une équipe.
PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Ce poste est ouvert aux enseignants du premier et du second degré. La priorité sera donnée aux personnels ayant une expérience en matière de pédagogie adaptée ou justifiant d'une expérience professionnelle réussie auprès d'un public à exigence particulière (pénitentiaire, CEF, dispositifs relais, formation de jeunes adultes, REP+). La certification CAPA-SH option F ou le CAPPEI est un atout. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI.
NOMINATION	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Ils ont pour obligation de participer à une formation nationale d'adaptation au poste (2 modules). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur poste d'origine. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI/2CASH, en vue d'une titularisation sur le support.
CONDITIONS PARTICULIERES	<p>L'organisation du service est de 18h hebdomadaires (2nd degré) ou 21 heures (1er degré), possibilité d'annualiser jusqu'à 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE.</p> <p>L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire est d'un montant annuel de 2780,63€, augmentée de 30% pour les RLE exerçant sur une unité d'enseignement de 4 ETP, soit 3614,82€ - arrêté du 18 janvier 2023). Elle est perçue en remplacement de l'ISOE.</p> <p>L'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel 844,19€ est perçue par les enseignants titulaires du CAPASH ou du CAPPEI.</p>
MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : permettre au candidat d'exprimer ses motivations et apporter une information complète et précise sur les conditions.</p> <p>La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat.</p> <p>Les candidatures composées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae doivent être adressées, <u>par la voie hiérarchique</u> à</p> <ul style="list-style-type: none">- Madame l'IEN-ASH du Vaucluse (ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr)- Monsieur le Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale, (didier.rassek@justice.fr), au plus tard le 10/04/2024 <p>La commission de recrutement est prévue mi-avril.</p>
Pour plus d'informations sur l'UPR de Marseille, vous pouvez consulter le site : http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille	